



Dettes de ma mère (achat compulsifs)

Par **Levet catherine**, le 16/11/2017 à 08:44

Bonjour

Ma mère achète sur internet du moment qu'il y a un cadeau à gagner.(157€ de produit docteur Rigaud ... plat cuisinés....daxon,la redoute (vêtements).elle joue au tiercé et loto ts les jours... etc).. elle a 84 ans

Elle a une dette en cours de 4500€ de retard de loyer.... pour pallier à cela j'ai pris ma mère avec moi en 2016 et fait en sorte de lui faire régler (mis en place prélèvement de 150€/mois).

Échéancier de dette impôts locaux (1700€) finis en mai 2016... tant bien que possible je cachais son courrier (pub,etc) mais elle arrivait à prendre le courrier avant moi... colis ou commande arrivant à la maison....ces comptes sont dans le rouge (je la « surveillais » car lors des retraits c'est moi qui l'accompagnais à la banque, elle ne conduit pas)... à savoir que sa retraite y compris réversion de mon papa est de 1700€/mois

Mais en août .. (j'étais en déplacement pour 3 mois) elle a trouvé un appart et à déménager(je n'ai pu lui faire entendre raison.. « j'aime pas ta maison je m'y sens mal à l'aise »

Pour une mise sous tutelle il faut : visite médicale a justifié avec elle et que cela prouve qu'elle n'est pas en état de gérer son compte, elle a toute sa tête. Nous ne voulons pas (mes 7 frères et ma sœur) avoir à régler ses dettes (je suis pas au courant de tout) si elle n'arrive plus à payer peut-on se désolidariser de ses dettes mêmes celle future, (héritage elle ne possède rien donc pas de soucis)

Mais si entre-temps elle décède comment cela va ce passer....

Merci de votre réponsej'ai réduit le problème car trop long a expliqué

Par **youris**, le 16/11/2017 à 20:24

bonjour,

de son vivant, une personne peut faire ce qu'elle veut de son argent y compris le dilapider, la prodigalité n'est plus un motif de mise sous une mesure de protection de majeur incapable. tant que votre mère est vivante, vous n'aurez pas à payer ses dettes.

si lors de son décès, la succession est déficitaire, vous pourrez renoncer à sa succession.

salutations